

GRAND CONSEIL
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

22 février 2023

**Cérémonie à l'occasion du 175^e anniversaire de la République
Discours présidentiels**

Discours de M^{me} Béatrice Haeny, présidente du groupe libéral-radical

Madame la présidente du Grand Conseil,
Monsieur le président du Conseil d'État,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État,
Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,
Madame la chancelière d'État,
Madame et Monsieur les secrétaires généraux du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des médias,
Mesdames et Messieurs,

On ne saurait commémorer le 175^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel sans faire un peu d'histoire... Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas que de dispositions légales dont je vais vous parler, mais d'histoire et d'histoire un peu moins connue que la révolution neuchâteloise en tant que telle.

La période qui a précédé 1848.

À Neuchâtel, les premiers symptômes républicains apparaissent au lendemain de la révolution française. Les principes défendus par la nation française qui proclame la première République trouvent dans les Montagnes un sol bien préparé. La lecture des journaux français donne lieu à des discussions qui ne font pas les affaires du Conseil d'État royaliste neuchâtelois.

À Paris, s'est fondé un club dit des Suisses patriotes, dont le but est de faire la propagande révolutionnaire dans leur patrie.

Le gouvernement neuchâtelois, inquiet de la tournure des événements, va interdire la lecture de cette presse d'opinion. Dans ce contexte, deux franges vont se dessiner dans les montagnes neuchâteloises.

Les patriotes, défenseurs des idéaux républicains, et les cocardes orange, fervents partisans du roi de Prusse. Une ambiance belliqueuse se développe entre ces deux partis.

Face à cette tension, le Conseil d'État ordonne des enquêtes secrètes contre lesquelles les patriotes vont s'élever.

Dans l'effervescence de ces manifestations, un grand cortège de 1'538 patriotes se rend à Morteau le 6 décembre 1793 à l'occasion de la fête de l'enterrement de la royauté.

À la suite de ces événements, les patriotes vont, sur le modèle des républicains français, fonder des clubs patriotiques. Ces associations se réunissent régulièrement et font la lecture des papiers publics. Les séances de ces clubs sont ouvertes et ont vocation à remettre en question les fonctionnements institutionnels qui ont cours dans la Principauté depuis fort longtemps.

Face à l'augmentation des patriotes qui se réunissent dans ces clubs et à la tension grandissante dans le haut de la Principauté, le Conseil d'État rend un arrêté interdisant les sociétés patriotiques. Des menaces sévères sont faites contre ceux qui oseraient enfreindre cette défense. La répression menée par le Conseil d'État et les cocardes orange à l'égard des patriotes vont finalement avoir raison de leurs revendications. Mais ce n'est que le début d'une longue lutte, car cinquante-cinq ans plus tard...

Le Gouvernement provisoire présidé par Alexis-Marie Piaget annonce à ses concitoyens que :

« Le dernier acte de notre révolution est accompli ! Le 2 mars 1848, la ville de Neuchâtel a été remise par son administration au Gouvernement provisoire qui en a fait prendre possession par le commandant

militaire. L'arrestation du Conseil d'État a ensuite été ordonnée et ses membres ont été conduits dans les appartements du Château, où ils demeureront détenus jusqu'à nouvel ordre : ils y seront traités avec égards. Dès ce moment, l'ancien gouvernement n'existe plus. Le Gouvernement provisoire est le seul au pays ; et bientôt reconnu par la Confédération, la République neuchâteloise va prendre son rang parmi les démocraties helvétiques.

Réjouissons-nous de l'heureux résultat de notre entreprise ! Préparons l'avenir en établissant les bases solides sur lesquelles doivent reposer désormais nos institutions. Soyons fiers que cette belle réforme ait été accomplie sans une goutte de sang versé et qu'elle soit demeurée pure de tout excès. Le pays doit prendre une ferme confiance. Quand un peuple sait demander et conquérir ainsi ses droits, il est digne de les exercer.

Le gouvernement provisoire décrète ainsi :

Article premier. – Le Gouvernement provisoire prononce la déchéance de l'ancien gouvernement de la principauté.

Art. 2. – Le régime monarchique est aboli.

Art. 3. – Le canton est proclamé républicain : tout pour le peuple et par le peuple.

Art. 4. – Toutes les victimes du pouvoir déchu rentrent dans leurs droits, et toutes poursuites pendantes pour prétendu délit politique sont mises à néant.

Art. 5. – Le Corps législatif est dissous, le peuple sera réuni en assemblée nationale pour procéder à la constitution du pays. Cette constitution sera établie sur des bases larges et libérales, propres à régénérer le pays et à resserrer nos liens fédéraux par une réciprocité de jouissance des droits politiques et de libre établissement. »

Je vous ferai grâce des articles suivants... mais en préparant ce discours, j'ai été frappée par l'actualité de certains propos. En effet, il est bon de se rappeler que nos ancêtres, en plus d'avoir fait la révolution, ont pris le temps de créer des institutions solides qui ont su gagner la confiance du peuple.

Le 7 juillet 1847, Alexis Marie Piaget écrivait à son ami Alexis Jeanrenaud :

« Les vrais libéraux sont ceux qui savent avoir patience et ne pas se décourager parce que le succès n'est point immédiat. Ceux qui nous ont précédés ont courageusement posé leur pierre ; nous ajouterons la nôtre ; ceux qui nous suivront élèveront à leur tour un peu l'édifice, et un jour viendra où il se trouvera entièrement construit et posé sur des fondements d'autant plus solides qu'il aura été l'ouvrage du temps. »

À l'heure actuelle, où tout doit aller vite, extrêmement vite, on en oublie souvent que la patience est une vertu, qu'on ne prend pas de bonne décision hâtivement et qu'une décision prise à une courte majorité du parlement n'est souvent pas une décision qui sera suivie avec enthousiasme par la majorité de la population.

N'ayons pas la prétention de croire que notre canton est entièrement construit, les bases sont solides, mais nous devons nous unir pour construire le canton de demain, le canton que nous laisserons à nos enfants, un canton dans lequel il fait bon vivre, dans lequel chacun à sa place, où l'initiative privée est encouragée, mais où les plus démunis ne sont pas laissés sur le bord du chemin. Un canton dans lequel l'innovation est au service de l'homme et non l'inverse, un canton qui se souvient d'où il vient, de ses valeurs chrétiennes d'ouverture aux autres et au monde.

C'est pour créer ensemble le canton de demain que nous sommes toutes et tous membres de ce parlement. Lors de nos prochains débats houleux, où chaque groupe restera campé sur ses positions, ayons en tête ce que Monsieur le châtelain Henri d'Ivernois communiquait à Alexis-Marie Piaget :

« Certainement il faudrait que les Neuchâtelois s'entendissent pour travailler en commun à l'établissement d'un ordre légal dans leur patrie. Si notre future Constitution n'est l'œuvre que d'un parti, elle ne sera non plus, à l'heure du danger, soutenue que par ce même parti, et courra par conséquent le risque de couler. Je viens ainsi vous exposer respectueusement : qu'il me semble désirable et possible de faire une espèce de compromis, par lequel les serments seraient réservés, puis on s'engagerait à travailler mutuellement au maintien de l'ordre et à consolider nos institutions de manière à pouvoir résister à un choc venant du dehors et que les événements qui surgissent de toutes parts ne rendent pas improbable. »

Vive la République !

Vive le canton de Neuchâtel !

seul le discours prononcé fait foi